

OPA
COMMUNIQUÉ
N° 04-2025

SUMMER BODY
Ministre TABAROT
PLF 2026

Il faut reconnaître que la mise à la diète, le serrage de ceinture, la privation de mesures catégorielles et de promotions, ça peut avoir ça de bon pour les **OPA**, pour ceux partis au bord de la mer cet été ils sont arrivés avec un corps de rêve...

Seulement ça ne remplit pas le frigo.

Pour faire du gras notre ministre de la fonction publique a réfléchi à une solution :

**“Travailler plus pour gagner plus” :
Laurent Marcangeli veut faciliter le
cumul d'activités dans la fonction
publique**

Par **Bastien Scordia** - 27 juin 2025 - 3 min de lecture

En déplacement en Vendée, le jeudi 26 juin, le ministre de la Fonction publique a annoncé réfléchir à une simplification des règles pour permettre aux agents publics de cumuler plus facilement leur emploi avec une autre activité rémunérée. Objectifs affichés : permettre aux agents de compléter leurs revenus et éviter le travail “au black”.

Un air de déjà vu et entendu ... Les collègues en 3*8 apprécieront particulièrement.

Dans le rétroviseur des OPA :

Mardi 3 juin 2025 14h30 3e réunion relative aux élections professionnelles 2026 :

Liste des CCOPA 2022	nombre de représentants	Effectifs au 1/1/2022	Effectifs mai 2025	Effectifs 2030 (*)	Liste des CCOPA 2026	agents couverts par la CCOPA	nombre de représentants	Effectifs mai 2025	Effectifs 2030 (*)
CCOPA de la DREAL Grand Est	3 + 3	97	53	30	CCOPA région Grand Est	agents DREAL, DIR Est, MADSLD	3+3	78	43
CCOPA de la DIR Est	3 + 3	33	25	13	CCOPA région Normandie	agents DIR Nord Ouest, DIRM MEMN	3+3	66	43
CCOPA de la DIR Nord Ouest	3 + 3	49	43	30	CCOPA région Hauts de France	agents DREAL HdF, MADSLD, DIR Nord	3+3	52	34
CCOPA de la DIRM MEMN	3 + 3	35	23	13	CCOPA région Occitanie	agents DREAL Occ, MADSLD, DIR SO	3+3	86	52
CCOPA de la DREAL Hauts de France	3 + 3	41	23	10	CCOPA région Nouvelle Aquitaine	agents DREAL NA, MADSLD, DIR CO, DIRM SA, DIR A	3+3	94	61
CCOPA de la DIR Nord	3 + 3	40	29	24	CCOPA région Centre Val de Loire	agents DREAL CVL, MADSLD	3+3	28	17
CCOPA de la DREAL Occitanie	3 + 3	53	67	42	CCOPA région Bretagne	agents DREAL Bre, MADSLD, DIR Ouest	3+3	70	43
CCOPA de la DIR Sud-Ouest	3 + 3	23	19	10	CCOPA région AURA / BFC	agents DREAL BFC, DREAL AURA, MADSLD, DIR CE, DIR MC	3+3	121	94
CCOPA de la DREAL Nouvelle Aquitaine	3 + 3	64	47	28	CCOPA région PACA	agents DREAL PACA, DREAL Corse, MADSLD, DIR MED, DIRM MED	3+3	91	52
CCOPA de la DIR Atlantique	3 + 3	15	13	8	CCOPA région Pays de la Loire	agents DREAL PdL, MADSLD, DIRM NAMO	3+3	80	59
CCOPA de la DIRM Sud Atlantique	3 + 3	22	18	14	CCOPA OM (Antilles/Réunion/Mayotte)	agents DEAL Guadeloupe, Martinique, Réunion Mayotte	3+3	45	20
CCOPA de la DIR Centre Ouest	3 + 3	25	16	11	CCOPA de la DGTM Guyane	agents DGTM Guyane	3+3	28	13
CCOPA de la DREAL Centre Val de Loire	3 + 3	36	28	17	CCOPA de la DRIEAT/DIRIF	agents DRIEAT, AC, MADSLD	3+3	177	116
CCOPA de la DREAL Bretagne	3 + 3	28	19	9	CCOPA de la DGAC	agents DGAC	3+3	64	30
CCOPA de la DIR Ouest	3 + 3	73	51	34	CCOPA nationale VNF	agents des Directions Nationales (7 OPA en 2025 et 5 OPA estimés 2030) en affectés en DT, DT VNF Centre Bourgogne, DT VNF Rhône Saône, DT VNF Sud Ouest	3+3	83	62
CCOPA de la DREAL Bourgogne Franche Comté	3 + 3	12	8	4	CCOPA de la DT VNF Centre Bourgogne	agents DT VNF Nord Pas de Calais	3+3	45	29
CCOPA de la DREAL Auvergne Rhône Alpes	3 + 3	49	38	25	CCOPA de la DT VNF Bassin de la Seine	agents de la DT VNF Bassin de la Seine	3+3	76	39
CCOPA de la DIR Centre Est	3 + 3	56	42	38	CCOPA de la DT VNF Nord Est	agents DT VNF Nord Est	3+3	72	51
CCOPA de la DIR Massif Central	3 + 3	39	33	27	CCOPA de la DT VNF Strasbourg	agents de la DT VNF Strasbourg	3+3	56	37
CCOPA de la DREAL PACA	3 + 3	56	41	23	CCOPA du CEREMA	agents CEREMA	3+3	96	68
CCOPA de la DIR Méditerranée	3 + 3	26	23	13					
CCOPA de la DREAL Corse	3 + 3	10	7	3					
CCOPA de la DIRM Méditerranée	3 + 3	23	20	13					
CCOPA de la DREAL Pays de la Loire	3 + 3	33	20	10					
CCOPA de la DIRM NAMO	3 + 3	73	60	49					
CCOPA fusionnée des DEAL Réunion/Mayotte	3 + 3	10	8	4					
CCOPA de la DEAL Martinique	3 + 3	16	9	3					
CCOPA de la DEAL Guadeloupe	3 + 3	51	28	13					
CCOPA de la DGTM Guyane	3 + 3	34	28	13					
CCOPA de la DRIEAT/DIRIF	3 + 3	201	177	116					
CCOPA de la DGAC	3 + 3	64	64	30					

(*) Estimation pour un âge moyen de départ en retraite de 62 ans

Une nouvelle cartographie est proposée pour tenir compte de la baisse des effectifs.

Celle-ci ne tient pas compte des effectifs en 2026 au moment des élections, mais de ceux projetés en 2030 avec un âge de départ à la retraite à 62 ans alors que l'âge légal est 64 ans. Prochain RDV élections professionnelles le 01 octobre.

Mercredi 4 juin 2025 CSAM reconvoqué :

Projet d'arrêté sur les modalités d'application du décret n° 2014-455 du 6 mai 2014 relatif à la retraite des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes intégrés dans les cadres d'emploi de la fonction publique territoriale (pour avis).

L'État employeur profite de la mise à jour du texte pour faire les poches des OPA, car cela aboutit à une baisse générale des montants de pensions en 2025 ! C'est proprement indigne et scandaleux et **FO** vote contre (**seule**) !

Le Décrypt-in**FO** complet est disponible [ici](#)

MAT-MTE / Permanence SNP2E-FO - Plot I -
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04
snp2e.syndicats@i-carre.net / www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr / 01 40 81 24 20

Mardi 3 et mercredi 4 juin 2025 conférence DIR

La vie des personnels des DIR ne vaut pas moins que celles des autres agents publics exposés à la dangerosité de leurs missions

L'actualité tragique de l'accident mortel intervenu à la DIRIF a donné la preuve tangible que le temps des réponses et de l'action était venu pour nos ministres pour protéger leurs agents, leur donner les moyens d'exercer leurs missions et reconnaître statutairement leur exposition professionnelle.

Les OPA revendiquent la prise en compte de la pénibilité du travail en 2 et 3*8 notamment.



Mardi 10 juin 2025 Réunion avec le ministre des transports TABAROT

Suite à l'interpellation de l'ensemble des OS pour l'organisation d'une formation spécialisée extraordinaire ministérielle après l'accident qui a coûté la vie à l'un de nos collègues, le ministre TABAROT a invité les organisations syndicales à une rencontre mardi 10 juin 2025. Il s'est fait remettre la plate-forme de revendications des DIR par **FO** que vous pouvez retrouver [ici](#).

Mardi 10 juin 2025 Réunion relative aux mesures catégorielles

RIEN - WALOU - NADA - NICHTS - NOTHING - NIENTE - PEAU DE BALLE - QUE DALLE - ZERO - PAS UN KOPECK - NEANT - NIBE - QUE POUIC - QUEUE DE CERISE - PEAU DE ZEBRE - OUEF pour les OPA !

Pour les autres ce sera (ou pas) une reconnaissance du travail et de l'investissement à hauteur de 50€ brut annuels par agent, c'est dire que l'administration croit en ses agents et les encourage, et après on nous parle d'attractivité de la fonction publique ...

Lundi 07 juillet 2025 Réunion OPA

Réunion avec la DRH : proposition de calendrier du chantier de concertation

L'étude de l'avenir des OPA est remis sur le métier. Vous trouverez la déclaration préalable de FO en PJ. On avance doucement mais on avance quand même. Le calendrier vient d'être modifié, la réunion indemnitaire prévue en fin d'année a disparu, voici la nouvelle proposition du 24 juillet :

SG/DRH - 24/07/2025

Chantier de concertation relatif aux Ouvriers de Parcs et Ateliers

Proposition de calendrier

Dates de réunion	Thématiques traitées
7 juillet 2025	<u>Réunion de méthode :</u> <ul style="list-style-type: none">• Identification des thématiques à traiter dans le cadre du chantier de concertation• Validation du calendrier des réunions
1 ^{er} octobre 2025 à 9h30	<u>Réunion d'état des lieux :</u> <ul style="list-style-type: none">• Bilan sur les rémunérations des OPA• Bilan statutaire sur la population des OPA (bilan de corps actualisé)• Retraites : point d'information sur l'avancement du déploiement du droit à l'information et la simulation d'un montant de retraite• Projet de décret modifiant le décret statutaire de 1965 pour prendre en compte les dispositions du décret interministériel "portant diverses dispositions applicables aux personnels ouvriers de l'Etat en matière de congés"
12 Novembre 2025 à 9h30	<u>1^{ère} réunion sur la fonctionnarisation :</u> Identification des grandes orientations retenues pour la fonctionnarisation : <ul style="list-style-type: none">• Caractère obligatoire ou optionnel de l'intégration dans la fonction publique ;• Règles d'intégration : soit une intégration de l'ensemble des OPA dans un corps de la fonction publique d'État (FPE), soit une intégration dans la FPE des seuls OPA restés dans les services de l'État et une intégration dans un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale (FPT) des OPA mis à disposition sans limitation de durée (MADLSD) auprès d'une collectivité territoriale ;• Droits à pension : application du régime de droit commun (interpénétration des régimes) ou bénéfice d'un double régime de pension (en tant qu'OPA et en tant que fonctionnaire) avec ou sans montant garanti.
9 Décembre 2025 14h30	<u>2^{ème} réunion sur la fonctionnarisation :</u> <ul style="list-style-type: none">• Identification des corps d'atterrissage• Identification du régime indemnitaire RIFSEEP

MAT-MTE / Permanence SNP2E-FO - Plot I -

30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04

snp2e.syndicats@i-carre.net / www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr / 01 40 81 24 20

Mardi 15 juillet 2025

Le 15 juillet dernier, profitant cyniquement du cœur de l'été, le Premier ministre a multiplié les déclarations dramatiques destinées à préparer les esprits à une violente cure d'austérité : « Notre pronostic vital est engagé », ou encore « C'est la dernière station avant la falaise et l'écrasement par la dette. »

Communiqués **FO** [ici](#) et [là](#)

Mardi 22 juillet

Sous la houlette de notre fédération, la FEETS-FO en la personne de Malvina CAUBERE (secrétaire de la F3SCTM), une délégation du SNP2E-FO composée de représentants PETPE (A.BERGOUGNOU, P.VINCENT-LUCE, JM.MONGES), TS (O.GLEIZE), **OPA** (V.ROLLAND) avec à sa tête son SG (F.DENEUX) a été reçue par le ministre TABAROT à l'hôtel de Roquelaure. **FO** avait exigé la tenue d'une F3SCTM exceptionnelle suite au décès du camarade de la DIRIF le 14 mai. Ce fut finalement une réunion informelle tenue le 10 juin. Le ministre s'était engagé à nous revoir avec des billes. Vous trouverez le compte-rendu de ce moment [ici](#) .

Les modalités d'inscription au webinaire du 12 septembre sont dans le document sur le site de la FEETS-FO et ci-dessous QR code.

Petite revue de presse (Acteurs Publics) depuis le 15 juillet :

Le gouvernement envisage "1 000 à 1 500" suppressions de postes chez les opérateurs de l'État en 2026

Par Marie Malaterre - 15 juillet 2025 - 2 min de lecture

Au-delà des mesures d'économies annoncées s'agissant du train de vie de l'État et de la fonction publique, le Premier ministre, François Bayrou a mis en avant des suppressions de postes chez les opérateurs en 2026. Il s'appuiera pour cela sur les propositions du récent rapport sénatorial sur les agences de l'État, et notamment celles de fusions et de suppressions.

RESSOURCES HUMAINES

Les salaires baissent de nouveau dans la fonction publique sous le poids de l'inflation

Par Bastien Scordia - 24 juillet 2025 - 2 min de lecture

En 2023, le salaire net moyen a de nouveau baissé dans la fonction publique en raison de la forte inflation, indique l'Insee. Il est ainsi en recul de 0,7 % en euros constants. La baisse concerne les trois versants. Elle reste toutefois plus importante dans la territoriale et l'hospitalière qu'à l'État.

Le gouvernement envisage des économies sur le supplément familial de traitement de la fonction publique

Par Bastien Scordia - 25 juillet 2025 - 4 min de lecture

Lors de ses échanges bilatéraux avec les syndicats, le ministre Laurent Marcangeli a confirmé les différentes mesures d'économies prévues dans la fonction publique. Il en a aussi annoncé de nouvelles, dont une possible refonte du supplément familial de traitement (SFT) pour "simplifier et forfaitiser" ce complément de rémunération tout en faisant des économies.

Les restrictions budgétaires se précisent pour la fonction publique. À l'occasion d'échanges bilatéraux avec les syndicats cette semaine, le ministre Laurent Marcangeli est revenu sur le plan de redressement des finances publiques annoncées par le Premier ministre François Bayrou, et plus précisément sur les mesures d'économies prévues dans la sphère publique.

À ce propos, il a notamment confirmé les 3 000 suppressions de postes annoncées pour 2026 dans la fonction publique d'État puis, à compter de 2027, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois partant à la retraite. Idem s'agissant de l'absence d'augmentations salariales via un nouveau gel de la valeur du point d'indice ou la mise sur pause des mesures catégorielles.

MAT-MTE / Permanence SNP2E-FO - Plot I -

30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04

snp2e.syndicats@i-carre.net / www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr / 01 40 81 24 20

CCOPA

En plus d'être privés de mesures catégorielles, privés de recrutements, les **OPA** voient leurs possibilités de promotions et leur déroulement de carrière réduites à peau de chagrin à partir des grades de TN3 et IHM1, notamment dans les DIR. Bien qu'ils exercent le même métier à PARIS, LYON, NANTES, MARSEILLE ou ROUEN, les **OPA** ne sont pas logés à la même enseigne. La pénibilité du travail en 2*8 ou 3*8 est pourtant bien la même.

FO revendique des promotions sans tenir compte des catégories des fonctionnaires tant que nous serons des **OPA**.

FO continuera de défendre les agents et non des kilomètres de route.

La CCOPA de la DIR la plus importante de notre ministère en nombre d'**OPA** va même jusqu'à rendre près de **40 %** de l'enveloppe de promotion !! Jamais autant d'argent dédié aux promotions des **OPA** n'avait été rendu à part pour l'enveloppe des **OPA MADSLD**, serait-ce un (mauvais) signe avant coureur ? Sur une dizaine de propositions de FO largement contenues dans l'enveloppe, 2 promotions ont pu être acceptées par l'administration, des prochains départs à la retraite.

Quand on pense que, l'année dernière, des rallonges de quelques dizaines d'euros étaient refusées, qui plus est pour des raisons autres que le manque d'argent, il y a de quoi s'inquiéter pour la suite des événements.

Il fut un temps pas si ancien où le dialogue social

FO rappelle que l'arrivée de la nouvelle grille au 1^{er} janvier 2019 a conduit à un reclassement et non à une promotion comme souvent indiqué dans les tableaux de l'administration dans la colonne date d'arrivée dans le grade actuel des **OPA**. La conséquence est la non prise en compte de l'ancienneté réelle, ce qui conduit à ne pas proposer des **OPA** pourtant promouvables.

Dernières publications :

* [Arrêté du 9 juillet 2025 fixant les modalités d'application du décret no 2014-455 du 6 mai 2014 relatif à la retraite des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes intégrés dans les cadres d'emploi de la fonction publique](#)

* [Décret no 2025-682 du 21 juillet 2025 relatif aux garanties en matière de risque décès des ouvriers de l'État et modifiant le décret no 2024-678 du 4 juillet 2024 relatif à la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique de l'État](#)

La signature du décret de 1965 toilé est toujours sur le point d'être finalisée.

Projet de Loi de Finances 2026

Pour combler un déficit incombant aux gouvernements successifs, ce sont toujours les mêmes qui sont ciblés : les salariés, les fonctionnaires, les retraités, les malades, les handicapés !

Pour beaucoup, c'est la double peine, il y en a assez avec cette détestable habitude de rechercher l'argent là où il y en a le moins !

Quand cessera-t'on de stigmatiser les plus pauvres qui deviennent, chaque mois, plus nombreux ?

Pour préparer la mobilisation contre les mesures budgétaires annoncées par le gouvernement, la Confédération appelle à préparer d'ores et déjà dans tous les syndicats **FO**, l'information des salariés et les assemblées générales.

FO invite à continuer de faire signer massivement la pétition en cliquant sur le lien suivant : [Pétition · Budget : les sacrifices pour le monde du travail ça suffit ! - France · Change.org](#)

**LES OPA NE SE LAISSERONT PAS FAIRE !
ILS PRENDRONT TOUTE LEUR PART DANS LE
COMBAT POUR LA DÉFENSE DU SERVICE
PUBLIC ET DES ACQUIS SOCIAUX**

POUR TOUT COMPRENDRE, POUR S'ORGANISER, POUR RÉSISTER,

RENDEZ VOUS

WEBINAIRE LE 12 SEPT 2025
DE 13H À 15H
INSCRIPTIONS ICI



SCAN



MAT-MTE / Permanence SNP2E-FO - Plot I -

30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04

snp2e.syndicats@i-carre.net / www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr / 01 40 81 24 20